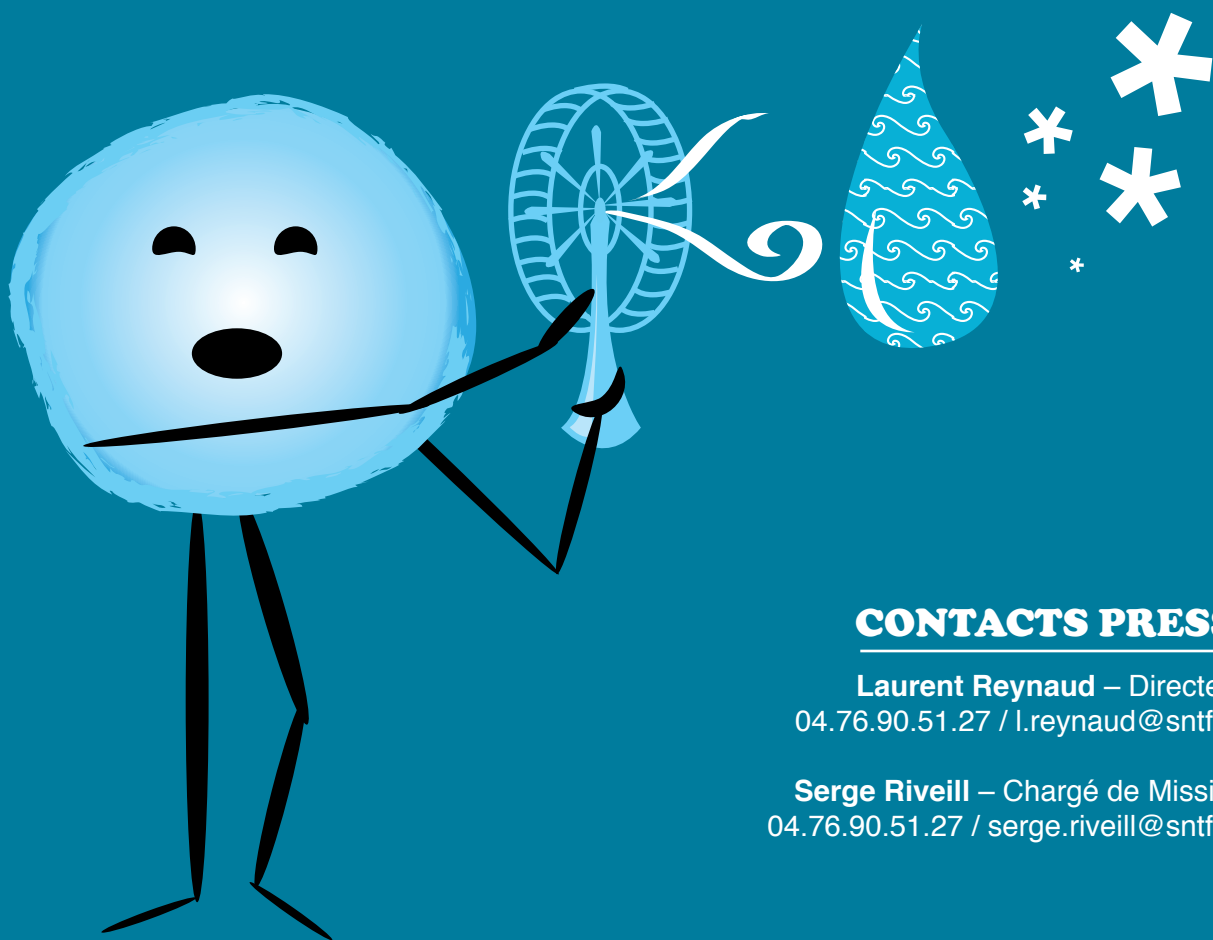


Le SNTF présente

LES TALENTS INSOUÇONNÉS DE LA NEIGE DE CULTURE



CONTACTS PRESSE

Laurent Reynaud – Directeur :
04.76.90.51.27 / l.reynaud@sntf.org

Serge Riveill – Chargé de Mission :
04.76.90.51.27 / serge.riveill@sntf.org

Pour une montagne en mouvement.

SNTF
Syndicat National des
Téléphériques de France

Le SNTF, chambre syndicale des opérateurs de domaines skiables, lance une campagne de communication pour faire découvrir

« les talents insoupçonnés de la neige de culture »



Depuis de nombreuses saisons d'hiver, la neige de culture fait partie des outils dont disposent les opérateurs de domaines skiables pour consolider l'attractivité de l'offre des stations.

La neige de culture, bien qu'elle soit marginale par rapport aux volumes de neige atmosphérique, est primordiale pour les skieurs. Elle offre un réel confort dans la pratique des sports de glisse et garantit de pouvoir profiter au mieux des domaines skiables, comme de minimiser le risque d'accident. De manière générale, la neige de culture réduit l'aléa climatique, inhérent à toutes les activités de plein air. **Cette neige de culture soulève des questions, voire des réserves quant à l'impact qu'elle aurait sur l'environnement :**

- d'où vient l'eau utilisée ?
- des agents chimiques sont-ils nécessaires à sa production ?
- quelle consommation énergétique ?
- quel impact sur l'environnement ?

« *L'absence d'informations claires et accessibles sur ce sujet constitue aujourd'hui le socle de croyances erronées, d'a priori négatifs qui peuvent à terme nuire à l'image des stations de montagne et impacter leur vitalité économique* », commente Jean-Charles Faraudo, Président du SNTF.

En effet, aucun produit chimique⁽¹⁾ n'intervient dans le cycle de la neige de culture qui ne contient que de l'eau. Ce procédé ne fonctionne évidemment qu'à température extérieure négative. De plus, toute l'eau est restituée à la nature⁽²⁾ sans qu'aucun traitement soit nécessaire (à la différence des eaux usées, dont le traitement est coûteux et environnementalement très impactant).

« *La neige sur laquelle vous skiez est pour l'essentiel la neige tombée du ciel. Pour pallier aux éventuels défauts d'enneigement qui peuvent intervenir au cours d'une saison, les stations de ski ont recours à un appoint de neige, baptisé « neige de culture ». Conçue principalement en novembre et décembre, pour préparer l'ouverture des domaines skiables, la neige de culture a vocation à créer une sous-couche qui va améliorer la tenue des flocons apportés par les premières précipitations neigeuses. En cours de saison, la production de légers appoints de neige permet d'agir sur des points d'usure du domaine skiable ou de maintenir le retour en station lors des périodes de redoux.* », explique Laurent Reynaud, Directeur du SNTF.

C'est pourquoi le SNTF lance une campagne d'information baptisée « Les talents insoupçonnés de la neige de culture », première expression de sa plateforme de communication « Pour une montagne en mouvement » déclinée sur ses quatre publics cibles et destinée à valoriser la mobilisation permanente du SNTF pour le développement de la montagne, de manière maîtrisée et responsable.

La vocation de cette première campagne est de rétablir la vérité sur la neige de culture, en termes de conditions de production, d'utilisation des ressources naturelles, de consommation énergétique mais également de valoriser ses effets vertueux en matière d'emploi et de tourisme.

1. En France, la neige de culture résulte d'un processus tout à fait naturel qui ne fait intervenir aucun agent chimique (ni azote, ni Snomax, ni aucun autre adjuvant d'aucune sorte).

2. L'eau qui provient des captages et des retenues d'altitude n'est pas traitée. Les Agences de l'Eau distinguent le prélèvement d'eau de la consommation d'eau. Dans le cas de la neige de culture, il s'agit d'un prélèvement temporaire et non d'une consommation. En effet, l'eau empruntée est restituée au milieu naturel principalement sous forme liquide à la fonte des neiges par infiltration des sols (70 à 90%), et alternativement sous forme de vapeur d'eau par évaporation (10 à 30%).



Conditions de production

La neige de culture, c'est de l'eau, de l'air et c'est tout ! Elle est issue d'un procédé purement mécanique qui consiste à envoyer de l'eau sous pression dans un réseau d'enneigeurs (communément appelés « canons à neige ») répartis sur le domaine skiable.

« Cette eau, tout simplement brumisée par l'enneigeur dans un air ambiant inférieur à 0°C, gèle instantanément : les gouttelettes d'eau devenant ainsi cristaux de neige, tout naturellement ! » explique Françoise Dinger, Expert consultant, ex ingénieur de recherche au CEMAGREF (Institut de Recherche pour l'Ingenierie de l'Agriculture et de l'Environnement).

Aucun produit chimique n'intervient dans le cycle de production de la neige de culture qui ne contient que de l'eau. Ce procédé ne fonctionne évidemment qu'à température extérieure négative.



Les chiffres

60cm

En moyenne sur une piste équipée, seulement 60cm de neige seront fabriqués tout au long de la saison.

1m³

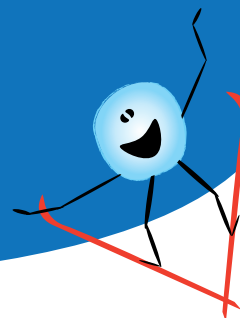
1m³ d'eau permet de produire 2m³ de neige.

20%

En France, en moyenne 20% des pistes sont équipées (contre 40% en Italie et en Autriche).

1 pour 30

Sur un domaine skiable, pour 1 volume de neige produite, on trouve 30 volumes de neige atmosphérique. Il ne s'agit donc que d'un appoint.





Utilisation des ressources naturelles

Les Agences de l'Eau distinguent le prélèvement d'eau de la consommation d'eau. **Dans le cas de la neige de culture, il s'agit d'un prélèvement temporaire et non d'une consommation. En effet, l'eau empruntée est restituée au milieu naturel, principalement sous forme liquide à la fonte des neiges par infiltration des sols (70 à 90%), alternativement sous forme de vapeur d'eau par évaporation (10 à 30%).**

L'eau est bien évidemment utilisée à l'état naturel, telle qu'elle nous est offerte par la nature. Puisée le plus souvent dans des retenues d'altitude qui se remplissent tout au long de l'été et de l'automne (récupération des eaux de pluie et de ruissellement), elle est restituée après utilisation à son milieu naturel.

Les zones montagneuses bénéficiant de la plus forte pluviométrie en France, la ressource en eau est donc généralement abondante. **Néanmoins, pour prévenir tout conflit d'usage notamment en cas de sécheresse, l'eau utilisée pour la production de neige de culture obéit à des règles très strictes (loi sur l'eau) qui encadrent son prélèvement.**

L'eau est restituée à la nature sans qu'aucun traitement ne soit nécessaire (soit un réel avantage par rapport aux eaux usées dont le traitement est coûteux et environnementalement très impactant).



Les chiffres

55%

de l'eau prélevée provient
de retenues d'altitude.*

30%

provient des eaux
de surface (torrents).*

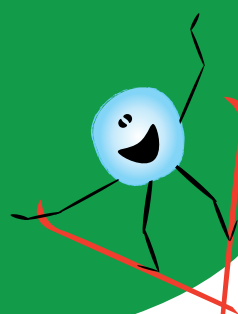
15%

15% provient du réseau
d'adduction d'eau potable
(en général des trop-pleins de réservoirs).*

2 fois moins

15 millions de m³ d'eau prélevés et restitués
chaque année pour la neige de culture en France,
soit 2 fois moins que l'eau des piscines privées

(dont la mise à niveau peut être estimée à 25 millions de m³
chaque année, en supposant qu'on ne ferait
que de l'appoint et aucun remplissage complet).





Consommation d'énergie

Toute activité humaine a un impact sur l'environnement. La neige de culture aussi.

La consommation d'énergie est en effet nécessaire à la mise sous pression de l'eau et de l'air par des compresseurs. L'énergie utilisée est d'origine électrique, qui, en France, n'est pas productrice de gaz à effet de serre. Qui plus est, la montagne est pourvoyeuse d'une grande partie de l'énergie électrique renouvelable puisque s'y trouvent l'essentiel des usines hydroélectriques (barrages EDF).

Conscients de leur rôle au sein d'un environnement montagne à préserver, les opérateurs de domaines skiables cherchent en permanence à produire la « juste neige® »* : ni trop, ni pas assez en fonction des besoins de chaque station.

Ainsi, tout est mis en place afin d'optimiser la production de neige de culture : des capteurs multiples renseignent en temps réel les opérateurs sur les conditions micro-météorologiques (température, hygrométrie...) en différents points caractéristiques du domaine.

Ainsi, si le besoin de neige de culture existe et dès lors qu'une fenêtre de froid est identifiée, garantissant que l'eau brumisée sera effectivement transformée en neige avant de retomber au sol, les opérateurs activent le dispositif de production.

Les chiffres



1m³

En moyenne, 1m³ de neige produite consomme 2,8 kWh.

2 fois moins

Les progrès de la technique ont permis de diviser par deux cette consommation énergétique en 10 ans.



Fréquentation touristique

La neige de culture, même si elle est marginale par rapport aux volumes de neige atmosphérique, est primordiale pour les skieurs. Elle offre un réel confort dans la pratique des sports de glisse et garantit de pouvoir profiter au mieux des domaines skiables.

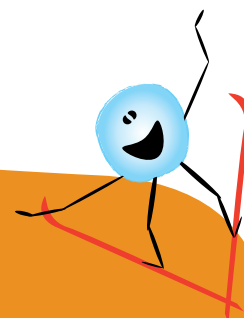
Elle facilite également la sécurisation des domaines skiables par les services de pistes.

De manière générale, la neige de culture réduit les conséquences de l'aléa climatique, inhérent à toutes activités de plein air. Le résultat : des journées de ski réussies pour tous et pendant toute la durée de la saison !

Le chiffre

55 millions

En comptant 1 « journée skieur » pour 1 forfait journée, et 25 journées skieurs pour 1 forfait saison, on dénombre 55 millions de journées skieurs sur l'ensemble de la France sur la saison 2007-2008.





Emploi en stations

Une station de sports d'hiver ne se résume pas à ses pistes. C'est un ensemble de professionnels réunis autour d'un domaine skiable : hébergeurs, restaurateurs, moniteurs, commerçants... L'équation est simple : sans ski, pas de station ; sans neige, pas de client.

La sécurisation de la qualité des domaines skiables par la neige de culture bénéficie donc à tous les acteurs de la station qui voient leur activité garantie pour l'ensemble de la saison. **A l'échelle des massifs montagneux en France, ce sont près de 100 000 emplois qui sont ainsi préservés chaque saison !**

La neige de culture permet par exemple d'ouvrir les stations à date fixe, donc de communiquer les dates d'embauche plusieurs mois à l'avance. Elle limite également le risque de recourir au chômage partiel pour manque de neige.



Les chiffres

18 000

Les opérateurs de domaines skiables
emploient plus de 18 000 salariés en hiver
(chiffre saison 2007-2008).

100 000

On estime qu'avec les autres activités
présentes en stations, 100 000 emplois
directs sont assurés en station
pendant la saison d'hiver.

85%

du budget moyen d'un séjour aux sports d'hiver profitent
aux activités professionnelles (hébergement, transport, location,
leçons de ski...) et commerciales en station.
Les 15% restants sont consacrés à l'achat des forfaits.
(source : Comité Régional de Tourisme Rhône Alpes 2002-2003).

80%

des salariés en stations
sont des saisonniers.





Une campagne adressée au grand public et soutenue par les adhérents du SNTF

Cette campagne d'information sera relayée auprès des clients des stations mais également auprès des saisonniers car il est apparu qu'un déficit d'information existait aussi auprès de ceux qui font vivre les stations ! Cette campagne, incarnée par un personnage qui présente les bienfaits de la neige de culture, se veut avant tout factuelle et accessible. Elle est servie par une direction artistique ludique et universelle et une tonalité accrocheuse, l'ensemble favorisant la bonne mémorisation du propos du SNTF.

Les outils de communication ont été conçus autour de 5 visuels mettant chacun en perspective une des vérités insoupçonnées de la neige de culture. La campagne s'orchestre en deux temps :



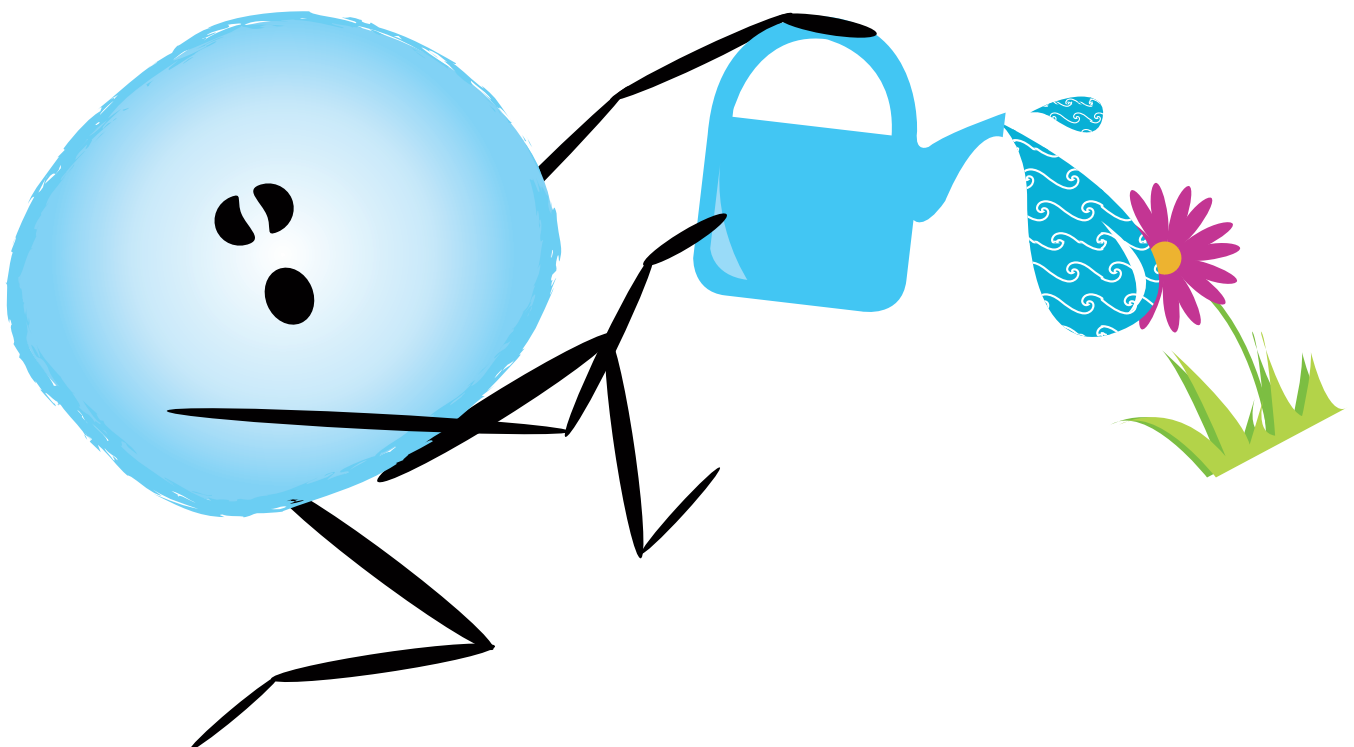
1) les adhérents

- Kit d'information mettant à disposition des saisonniers tous les éléments qui leur permettront de déployer la campagne en station :
 - Les affiches en version française et anglaise
 - Des stickers
 - 2 bannières Web
 - Un Communiqué de presse
- Une vidéo pédagogique diffusée à l'occasion de l'AG du SNTF



2) le grand public

- Campagne d'affichage dans les stations
- Site web www.lamontagneenmouvement.com





Crée en 1938, Le SNTF, Syndicat National des Téléphériques de France, est la chambre syndicale des opérateurs de domaines skiables. Aujourd'hui, il fédère 371 adhérents répartis entre 233 membres actifs (opérateurs de domaines skiables) et 138 membres correspondants (fournisseurs, constructeurs, centres de formation, maîtres d'œuvre ...).

Les opérateurs français de domaines skiables se répartissent de la manière suivante :

- 40% de régies publiques
- 40% de sociétés privées
- 20% de sociétés d'économie mixte (capital public majoritaire)

Le SNTF a pour mission de favoriser le développement de la filière montagne. A ce titre, il intervient aux côtés des pouvoirs publics sur tous les sujets structurants, tels que l'élaboration des règlements de sécurité, la politique d'aménagement de la montagne, la formation professionnelle, le suivi de la législation du travail, la promotion du ski en France et à l'étranger, la gestion des ressources naturelles, la gestion des pistes, la fiscalité, le droit, le dialogue social...

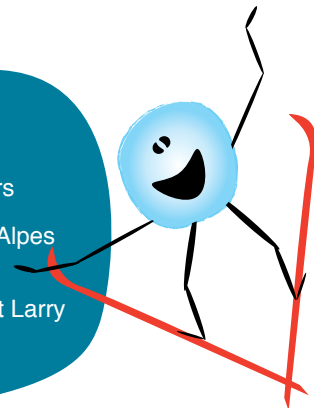
Le SNTF est membre fondateur de France Montagnes, un Groupement d'Intérêt Economique qui rassemble les trois organismes nationaux de promotion de la montagne été et hiver (Professionnels Associés de la Montagne, Ski France et Ski France International), l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français et le SNTF.

L'organisation et le fonctionnement du SNTF reposent sur son Bureau et son Comité Directeur. Il est enraciné sur le terrain par 8 sections géographiques, regroupant les quelques 230 exploitants des 8 massifs français.

Le Président du SNTF est Jean-Charles FARAUDO, Président du Conseil de surveillance de la SATA à l'Alpe d'Huez, maire de l'Alpe d'Huez et par ailleurs Président de l'Organisation Internationale des Transports à Câbles (O.I.T.A.F)

ORGANIGRAMME

Président :	Jean-Claude FARAUDO
Directeur :	Laurent Reynaud
Président délégué :	Jean-Yves REMY – Groupe Remy Loisirs
Trésorier :	Jean-François BLAS – Compagnie des Alpes
Membres :	Alain BARBIER – Morzine Patrice Gaut – Groupe Altiservice / Saint Lary Bernard CHAPUIS – Les Arcs Jean-Yves SALLE – Serre Chevalier



Dirigé par Laurent Reynaud (33 ans, X-Ponts, anciennement responsable de la certification européenne des constituants de sécurité au Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés), le SNTF rassemble cinq commissions thématiques permettant de structurer la réflexion et les actions du Syndicat :

Commission Social-Formation (présidée par Jean-Yves Remy – Groupe Remy Loisirs / Chargé de mission : Pierre-Yves Manfredi)

- La convention collective applicable au secteur
- La législation du travail
- La formation professionnelle
- Le dialogue social

Commission Pistes et Environnement (Présidée par Louis Cometto – Les Karellis / Chargé de mission : Serge Riveill)

- La formation et la sécurité au travail des salariés des services de pistes
- L'aménagement, la préparation et l'entretien des pistes et des espaces ludiques
- La prévention des accidents : balisage, signalisation, pose des dispositifs de protection, déclenchement préventif d'avalanches
- L'accueil et l'information de la clientèle
- La réduction de l'empreinte écologique
- Les secours sur le domaine skiable

Commission Juridique et Fiscal (Présidée par Pascal Vie – S3V / Chargée de mission : Charlotte Trolez)

- Les textes officiels applicables à l'activité
- Les nouvelles mesures fiscales
- La politique d'aménagement de la montagne
- Nivalliance, l'assurance mutualisée des aléas climatiques des opérateurs de domaines skiables

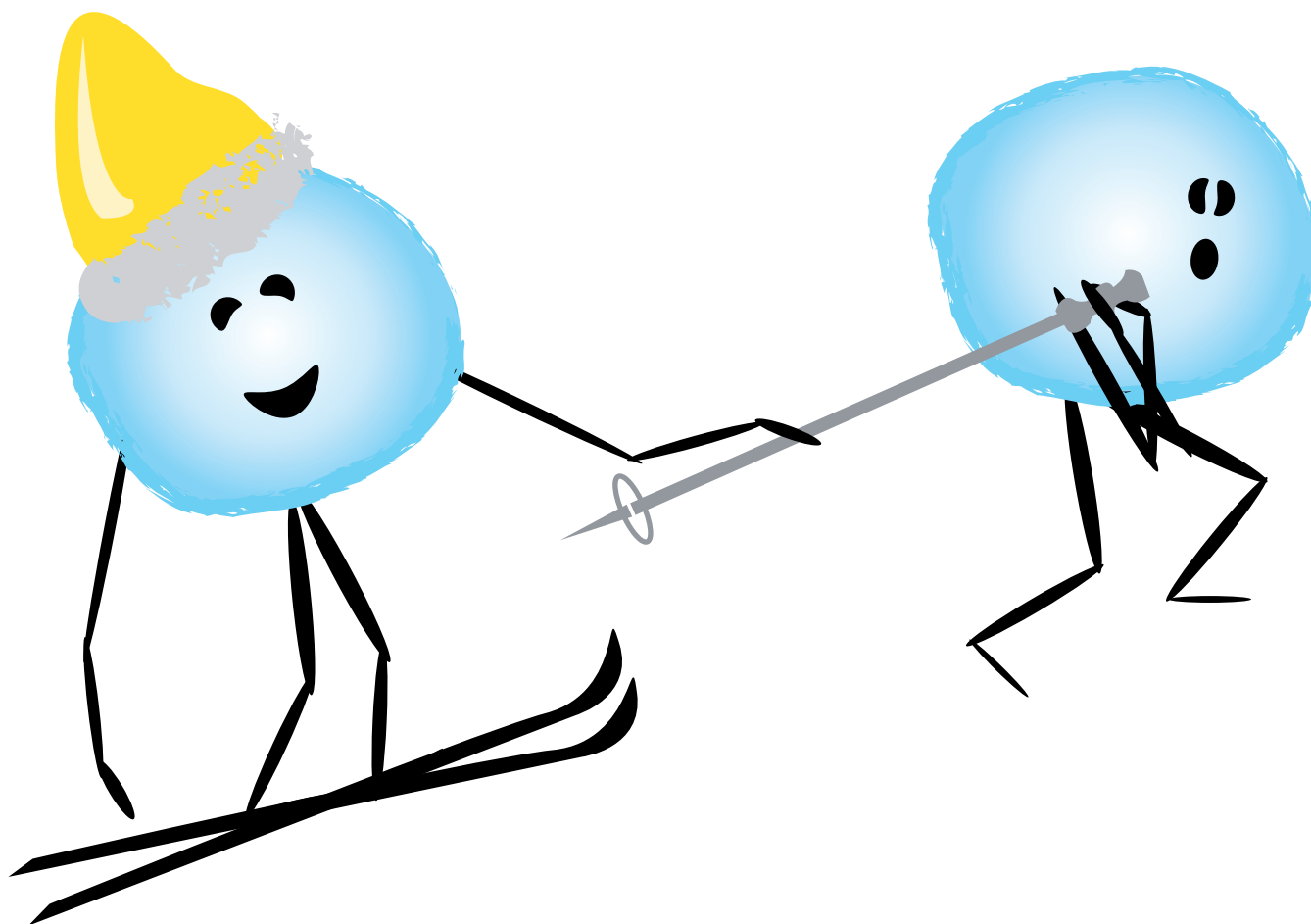
Commission Remontées Mécaniques (présidée par Pascal Tournier - Meribel Alpina / Chargé de mission : Robert Tardieu)

- Les règlements de sécurité pour le transport de personnes par remontées mécaniques
- La sécurité des salariés des remontées mécaniques
- La réduction des coûts d'exploitation
- Les démarches qualité

Commission Economie et Promotion (présidée par Philippe De Rosa - Monts Jura)

- La promotion du ski en France et à l'étranger, la communication
- Les statistiques professionnelles (collecte de données et bilans)
- Le calendrier des vacances scolaires
- Les relations avec le mouvement sportifs qui fabrique nos champions

Le SNTF entreprend également toutes actions et interventions sur d'autres plans généraux ou particuliers. Il participe aussi à l'activité de plusieurs organismes internationaux : O.I.T.A.F. (Organisation Internationale des Transports par Câbles), F.I.A.N.E.T (Fédération Internationale des Associations Nationales de Téléphériques funiculaires et autres installations de transport par câble, pour voyageurs) Comité Européen de Normalisation, Convention alpine, ...





Le rôle des opérateurs de domaines skiables dans l'économie globale des sports d'hiver

Les domaines skiables français forment un ensemble unique au monde : ce n'est pas seulement le plus vaste espace de ski des cinq continents, c'est aussi le mieux équipé. Il possède une particularité unique : ses grands espaces reliés, de renommée internationale.

Cet atout est une véritable chance pour la France, et aussi une fierté. C'est le moteur de toute l'économie touristique des stations de montagne française (hébergement, commerces, leçon de ski, ...).

On estime à près de 8 millions le nombre de pratiquants sur nos pentes, dont 1,5 million d'étrangers qui viennent chercher chez nous, et nulle part ailleurs, le meilleur de la glisse.

L'entretien des 25 000 ha de pistes recensées en France nécessite l'utilisation de 1 400 chenillettes de damage environ. Leurs conducteurs se relayent la nuit pour offrir, dès le lever du soleil, des domaines préparés pour les skieurs les plus matinaux !

Le nombre total d'installations en fonctionnement répertorié par l'Etat est d'environ 3 900. Ce chiffre comprend un certain nombre d'installations non exploitées par des adhérents du SNTF : remontées de station placées hors du circuit commercial transport (écoles de ski, privés) et appareils à vocation urbaine.

Les adhérents du SNTF exploitent 3 370 installations réparties en :

- 2 200 téléskis,
- 876 télésièges,
- 145 télécabines,
- 67 téléphériques dont 9 double monocâble découplables,
- 6 funiculaires,
- 63 tapis roulants des neiges,
- 13 appareils classés divers (parc des installations en service en 2005-2006).

Ce parc représente :

- 2 901 km de longueur développée (soit la distance aérienne Paris – Le Caire),
- 743 km de dénivelée cumulée (soit la distance routière Grenoble – Lille),
- 3,63 millions de passagers par heure de débit total maximum (la population de Rome pourrait être transportée en une heure).

Le SNTF a entrepris un certain nombre d'initiatives pour un développement responsable et maîtrisé :

Vis-à-vis du grand public

- Relance des classes de neige/ classes de découvertes, en coopération avec les autres acteurs de la filière au sein de France Montagnes
- Réflexion pour renforcer la fréquentation des domaines skiables en 2008, conclusions présentées en octobre 2008 (cabinet Contours)
- Campagne d'information sur la neige de culture (hiver 2008)

Vis-à-vis des adhérents

- Formation des adhérents et de leurs salariés : au travers d'un nouveau recrutement affecté au développement de DSF (Domaines Skiables Formation), l'organisme de formation dédié du SNTF
- Mise à disposition d'un guide d'aide à la mise en place des Systèmes de Management de l'Environnement à l'usage des stations de montagne pour ceux qui souhaitent s'engager dans une démarche de certification environnementale, notamment celle de type ISO 14001. Il est le résultat d'un important travail réalisé par l'école des Arts et Métiers Paris Tech et la SERAM⁽¹⁾ en collaboration avec deux partenaires techniques et financiers : l'ADEME et la Région Rhône-Alpes.
- Veille législative et réglementaire : mise à disposition d'une base de données juridique et plus particulièrement environnementale.
- Journées d'échange thématique:
 - journées environnement (législation applicable aux travaux de pistes – 2007 – Val d'Isère)
 - journées damage (Arrêches Beaufort – 2008)
 - journées juridiques (Droit public et responsabilité des entrepreneurs – Chambéry 2006 – 2007 Droit de la consommation – 2 sessions Chambéry 2008)
 - journées social-formation (les outils de la formation professionnelle / Appliquer les classifications conventionnelles – 3 sessions en 2008)

- Conseil et assistance aux adhérents pour l'exploitation des domaines skiables : mise en conformité des télésièges, réponses aux questions techniques, juridiques, fiscales, sociales
Permanences juridiques (askitel) et sociales tout au long de la saison d'hiver.
- Engagement d'une démarche environnementale à l'échelle des stations avec les maires via la création d'une charte environnementale : engagé activement en faveur d'un développement maîtrisé et durable de la filière Montagne, le SNTF, en collaboration avec l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne et avec le soutien de l'ADEME, a rédigé en octobre 2007 la charte des opérateurs en faveur du développement durable. Celle-ci vise à limiter les impacts environnementaux dans le secteur du tourisme de montagne et s'articule autour de 3 axes : la maîtrise de l'énergie, l'aménagement et l'urbanisme, l'éco-responsabilité et la consommation durable.
- Aide financière à la certification ISO 14001 (= certification environnementale) : promotion de la certification auprès des adhérents, (obtention d'un soutien financier)

Vis-à-vis des partenaires

- Le SNTF est un acteur majeur de la promotion de la destination touristique montagne au travers de France Montagnes, une collective qui rassemble tous les acteurs de la montagne sous le nouveau slogan « J'adore la montagne » (spots télé, Internet, etc.)
- La convention collective qui régit les entreprises de remontées mécaniques est régulièrement citée en exemple dans le milieu touristique des stations de montagne, car porteuse de beaucoup de mesures de progrès social.
- Parmi les avancées récentes les plus importantes, il faut notamment retenir :
 - Les dispositions relatives à la priorité de réembauchage ou à la reconduction des contrats d'une saison sur l'autre. Il s'agit là du fameux Article 16 de la Convention collective, souvent cité comme référence dans le monde du tourisme et de la montagne.
 - Un accord intervenu en 2005, relatif à la mise en place d'un régime de prévoyance obligatoire dans toutes les entreprises et pour tous les salariés, permanents et saisonniers. Il faut souligner à cet égard une disposition tout à fait innovante permettant la prolongation des garanties de tous les salariés pendant une année après la fin de leur contrat, y compris pour les saisonniers.
 - Un accord très important, signé en 2006, portant réforme des classifications de la Convention collective. La branche dispose ainsi d'un outil de positionnement nouveau permettant une gestion du personnel, moderne, dynamique et efficace.



La solidarité inter-professionnelle : Nivalliance, un exemple de solidarité entre grandes et petites stations organisée par le SNTF

Nivalliance est l'assurance mutualisée des opérateurs français de domaines skiables contre les aléas d'exploitations, mise en œuvre en 2000. Schématiquement, le principe est le suivant :

- Chaque année en début de saison, tous les opérateurs paient une prime d'assurance, basée sur leur chiffre d'affaires.
- En fin de saison, si le chiffre d'affaire de la saison est nettement en retrait par rapport à la moyenne de ses 3 derniers chiffres d'affaires, l'exploitant est dédommagé d'une fraction de son sinistre.

Comme toutes les assurances, Nivalliance comporte une **franchise** (part du sinistre qui reste à la charge de l'exploitant) et un **plafond** (indemnisation maximale). Suivant la taille de l'exploitation, la franchise peut aller de 15 % à 40 % du chiffre d'affaires de référence de l'exploitant. Le plafond, lui, est toujours de 12 % du chiffre d'affaires de référence.



ANNEXES

Président : Jean-Charles Faraudo

- Directeur Général de l'Etablissement Public des Stations d'Altitude des Pyrénées Atlantiques (64): 1980 1995
- Directeur Général de l'Etablissement Public des Stations d'Altitude des Pyrénées Atlantiques (64): 1980 1995
- Président Directeur Général de la Société d'Aménagement de l'Alpe d'Huez (38) : depuis 1995
- Président du SNTF : depuis 1997
- Président de l'Organisation Internationale des Transports à Câbles (OITAF): depuis 2005



Directeur : Laurent Reynaud

- Ecole Polytechnique : 1994-1997
- Ecole Nationale des Ponts et Chaussées : 1997-2000, (dernière année en Master à Berkeley - CA : ingénierie du transport)
- 2000-2006 Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés (Saint Martin d'Hères)
- 2006 : Directeur du SNTF



CONTACTS PRESSE

SNTF

- Laurent Reynaud – Directeur : 04.76.90.51.27 / l.reynaud@sntf.org
- Serge Riveill – Chargé de Mission : 04.76.90.51.27 / serge.riveill@sntf.org

FRANCE MONTAGNES

- Alain Colson : 04 79 65 06 75 / Alpespace - 24 voie Saint Exupéry, 73 800 FRANCIN

